République Algérienne Démocratique et Populaire. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Université d'Alger Faculté de Médecine. Département de Médecine



PHARMACOLOGIE 3 ÈME ANNÉE DE MÉDECINE

Aspects médico-légaux des médicaments

Dr K. Ait Hammou Pr N. Loumi.

2023-2024

I- Règles de rédaction d'une ordonnance

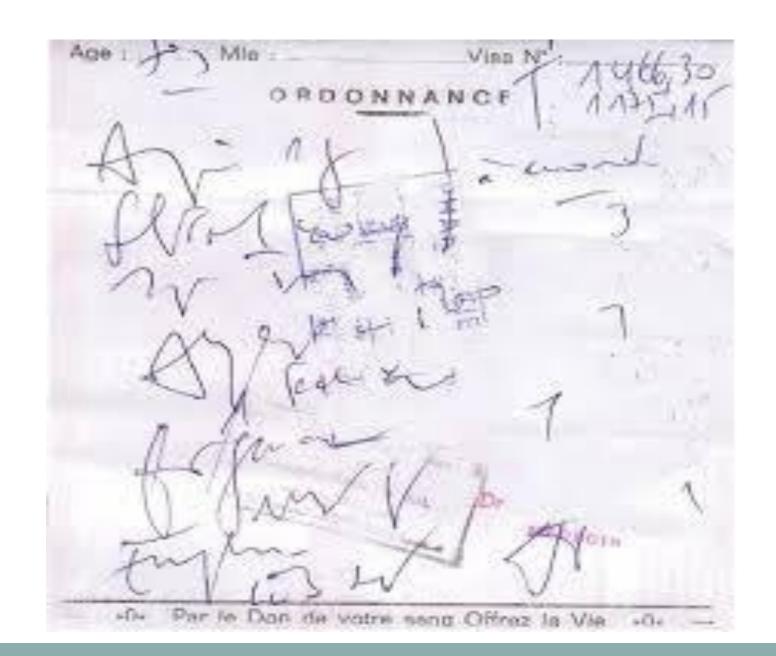
Document médico-légal

- > Lisible
- > Claire
- > Explicite

1-Rédaction de l'ordonnance

Doit comporter

- > Identité et adresse du médecin: nom, tel, adresse.
- Identité du malade, âge (pédiatrie et gériatrie).
- DCI, forme galénique, dosage, posologie, mode d'administration
- > Date et signature du médecin



NOM DU MEDECIN. SERVICE -NOM ET PRENOM A LEVISAN" : AGE: Juli Min : 070486 وصفة Ordonnance PAR LE DON DE VOTRE SANG OFFREZ LA VIE &L

Aussi sur l'ordonnance

Règles hygiéno-diététiques

• Le pharmacien a le droit de refuser une ordonnance non conforme (Absence de date, de nom, posologies mettant en jeu la vie du patient ...)

2- Différents types de médicaments prescrits

- a- Selon leur mode de fabrication:
- ➤ **Industriel**: médicament vendus en pharmacie selon une formule fixe (Cp, gélule, pommade.....)
- > **Artisanal** : préparations magistrales, formulé par le médecin et préparé par le pharmacien (ex trt de l'acné, psoriasis..)



b- Les médicaments différenciés selon les réglementations des principes actifs

 Contrôle de la prescription et la délivrance. Inscription des médicaments à différents tableaux.

Par ordre de restriction croissante:

- > Tableau C (liste II): substances dangereuses (barbituriques, sulfamides, etc.).
- > Tableau A (liste I): substances toxiques (digitaliques, ATB, Corticoïdes, etc.).
- > **Tableau B**: stupéfiants (opium, morphine etc.).
- Les substances non inscrites au tableaux : le malade peut les acquérir sans ordonnance moyennant un conseil du médecin ou du pharmacien.

Les substances inscrites aux tableaux A, B ou C.

- La pratique permet de dégager certains paramètres dont la combinaison permet la prise de décision d'inscription à l'un des tableaux.
- Ces paramètres tiennent compte de:
- La toxicité aigue expérimentale (DL 50);
- L'Intensité et fréquence des effets indésirables;
- La Nature de l'affection à traiter;
- La Nécessité d'une **surveillance biologique** au cours du traitement;
- L'Aptitude du médicament à **engendrer soit des abus** de consommation soit de **pharmacodépendance.**

	Tableau A (liste I)	Tableau B	Tableau C (liste II)
Lisiblement : nom, adresse du prescripteur, date et signature	oui	oui	oui
Rédaction en toutes lettres des quantités, unités thérapeutiques et doses prescrites	oui	oui	non
Mode d'emploi et posologie	oui	oui	oui
ordonnance	ordinaire	Extrait d'un carnet à souche spécial, sauf pour liniments et pommades	ordinaire
Durée du traitement	Déterminée par le prescripteur	7 jours	Déterminée par le prescripteur
Renouvellement après le délai impliqué par la posologie	- Non - oui 1- si mention expresse en est faite par le prescripteur. 2- si médicaments destinés à une application cutanée	- Non - Oui pour liniment et pommade	Oui sauf mention contraire du prescripteur.
Etiquetage des spécialités	Filet rouge	Double filet rouge	Filet vert

II- L'abus de médicaments et la pharmacodépendance

• 1- L'abus de médicament.

Utilisation abusive, sans indication médicale.

- > Substances euphorisantes.
- > Amphétamines.
- > Anabolisants.

Problèmes: accoutumances, pharmacodépendances

2- Pharmacodépendance

- Dépendances physiques et psychiques.
- Morphine.
- Barbituriques.
- Cocaïne.
- > Amphétamines.
- Marihuana.
- Hallucinogènes (LSD).

Dépendance psychique

- Conséquence d'une utilisation prolongée d'une substance déjà cité ci-dessus.
- 1. Désir de prendre continuellement la drogue pour retrouver un certain « Bien être ».

- 2. Peu de tendance à augmenter la dose.
- 3. Pas de symptômes de sevrage.

Dépendance physique

- Besoin permanent de la drogue avec impulsion et recherche continue pour retrouver l'effet de la drogue.
- 2. Tendance à augmenter la dose.
- 3. Double dépendance psychique et physique conduisant à un syndrome de sevrage si manque de drogue.
- 4. Détérioration physique du drogué avec répercussions sociologiques.
- Les stupéfiants ou les médicaments du tableau B entrainent une pharmacodépendance.









